



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITE
INTERIMAIRE DU TRAITE INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Deuxième réunion

Rome, 15 - 19 novembre 2004

**DÉCLARATION DES COMPÉTENCES ET DROITS DE VOTE PRÉSENTÉE
PAR LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)
ET SES ÉTATS MEMBRES**

1. Élection du président et des vice-présidents.
Compétence Etats membres – vote Etats membres.
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session.
Compétence Etats membres – vote Etats membres.
3. Rapport sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire, y compris l'entrée en vigueur du Traité (pour information).
Compétence mixte – vote Etats membres.
4. Rapport sur les conclusions du Groupe d'experts sur les modalités de l'accord type sur le transfert de matériel.
Compétence mixte – vote Etats membres.
5. Rédaction d'un projet de règlement intérieur de l'Organe directeur.
Compétence mixte – vote Etats membres.
6. Rédaction d'un projet de règlement financier de l'Organe directeur.
Compétence Etats membres – vote Etats membres.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

7. Rédaction d'un projet de procédures et de mécanismes visant à encourager l'application et à traiter les questions de non-respect.
Compétence mixte – vote Etats membres.
8. Rédaction d'un projet de stratégie de financement pour le Traité.
Compétence mixte – vote Etats membres.
9. Rédaction d'un projet de programme de travail et budget, pour adoption par l'Organe directeur.
Compétence mixte – vote Etats membres.
10. Adoption du Programme de travail et budget de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire.
Compétence mixte – vote Etats membres.
11. Rédaction de projets d'accord entre l'Organe directeur et les centres internationaux de recherche agricole et d'autres institutions internationales compétentes.
Compétence mixte – vote Etats membres.
12. Rapport sur la coopération avec les organismes internationaux compétents (pour information).
Compétence mixte – vote Etats membres.
13. Autres questions.
Compétence mixte – vote Etats membres.
14. Date et lieu de la troisième réunion du Comité intérimaire/première réunion de l'Organe directeur.
Compétence Etats membres – vote Etats membres.
15. Adoption du rapport.
Compétence mixte – vote Etats membres.